



NOHALTEGKEETSROT

Rapport d'activités 2021

*Ses missions
Son fonctionnement
Ses membres*

*Organisation des travaux
Réunions*

*Echanges de vues
Prises de position et Avis
Conférences et tables rondes
Activités au niveau européen*

Annexes :

Pour plus d'informations :
www.csdd.lu

Ses missions

Les missions du Conseil supérieur pour un développement durable (CSDD) sont définies par l'article 4 de la loi du 25 juin 2004. Selon ce dernier, le Conseil supérieur agira en tant que forum de discussion sur le développement durable. Il proposera des recherches et études dans tous les domaines ayant trait au développement durable. Il établira des liens avec les comités comparables des pays membres de l'Union Européenne. D'autre part, il suscitera la participation la plus large des organismes publics et privés ainsi que celle des citoyens à la réalisation de ces objectifs. Enfin, il émettra des avis sur toutes mesures relatives à la politique nationale de développement durable prises ou envisagées par le Gouvernement, notamment sur le plan national pour un développement durable et sur l'exécution des engagements internationaux du Luxembourg.

Le CSDD remplit les missions visées ci-dessus de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement.

Son fonctionnement

Le Conseil supérieur pour le développement durable se réunit en moyenne toutes les six semaines en assemblée plénière. En vue de mieux remplir ses missions, le CSDD a décidé d'organiser ses travaux dans le cadre de groupes de travail.

Le CSDD s'est doté d'un bureau, constitué du président et des deux vice-présidents, chargé de représenter le Conseil supérieur dans le public. Le secrétariat du CSDD est assuré par des fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Ses membres

Le CSDD est composé de 15 personnalités issues des divers secteurs de la société luxembourgeoise choisies en référence de leurs connaissances, de leur compétence et de leur engagement dans la société. (art.1 du règlement grand-ducal du 14 juillet 2005)

Ces personnalités ne sont donc pas membres du CSDD en tant que représentants d'une organisation ou association, mais en tant que personne privée et doivent agir en toute indépendance. Il n'y a pas de membre avec un mandat politique national.

Le mandat de certains membres du CSDD étant venu à terme fin 2019, le Gouvernement a approuvé lors de son conseil du 22 avril 2020, les propositions de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable Carole Dieschbourg pour renouveler partiellement le « Nohaltegkeetsrot ».

Les travaux du Conseil ont ainsi pu démarrer en mai 2020.

La composition est la suivante :

Monsieur Romain Poulles, président

Madame Claudine Lorang, vice-présidente

Monsieur Norry Schneider, vice-président



Monsieur Georges Bock,
Madame Gaby Damjanovic,
Madame Christina Ehlert,
Monsieur Marc Elvinger,
Madame Véronique Faber,
Monsieur Patrick Losch,
Monsieur Claude Muller,
Madame Hedda Pahlson-Moller,
Monsieur Jacques Pir,
Madame Rachel Reckinger
Madame Andrea Rumpf,
Madame Christianne Wickler.

Organisation des travaux

Le Conseil supérieur pour le développement durable se dote d'un bureau, constitué du président et des deux vice-présidents, chargé de représenter le Conseil supérieur dans le public. Le secrétariat est assuré par des fonctionnaires du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

En vue de mieux remplir ses missions, le Conseil supérieur pour le développement durable a institué pour l'année 2020 des groupes de travail.

Les groupes de travail mis en place pour les travaux au cours de l'année 2020 :

4 groupes de travail permanents

- Education, générations futures et équité sociale
- Food, Wood, Biodiversité et Agriculture
- PIB, PIBien-être, croissance, empreinte écologique, Handprint
- Finance durable et fiscalité durable

L'organisation des réunions des groupes de travail se fait en fonction des besoins du groupe de travail.



Réunions

Au cours des années 2020, le Conseil supérieur pour le développement durable s'est réuni en plénières aux dates suivantes :

- 22 janvier 2021
- 11 mars 2021
- 20 avril 2021
- 1er juin 2021
- 14 juillet 2021
- 16 septembre 2021
- 29 octobre 2021
- 7 décembre 2021

Echanges de vues

Chambre de commerce (7 janvier 2021)

Le groupe de travail « Développement durable » de la Chambre de Commerce a partagé ses réflexions et ses travaux dans l'objectif de soutenir les entreprises pour faire face à deux grandes piliers d'un futur développement économique ; la transition numérique et la transition vers un développement durable.

Le Nohaltegkeetsrot a exposé ses travaux et notamment ceux sur le Ecological Footprint et les conclusions qu'on peut en tirer. La Chambre de commerce a signalé sa volonté de coopérer avec le Nohaltegkeetsrot. Une des pistes les plus précises d'une telle coopération a trait aux 7 principes de l'économie circulaire que le Nohaltegkeetsrot présentera prochainement au grand public.

Le projet de charte d'engagement au développement durable élaborée par la Chambre de commerce sera partagé pour commentaires au Nohaltegkeetsrot. Il est prévu que cette charte sera soumise aux entreprises afin de garantir des résultats tangibles.

Ministère de l'Economie (15 janvier 2021)

Lors de cette réunion avec le Ministre Fayot et des représentants du ministère de l'Economie, furent également présents des représentants de la Chambre de Commerce et d'IMS en tant qu'acteurs de l'étude TIR. L'échange a eu comme sujet une collaboration sur la suite à donner du rapport sur le processus TIR. Le Nohaltegkeetsrot a proposé que les indicateurs issus de l'étude sur le Ecological Footprint soient intégrés dans le nouveau processus ; d'autre part, le Nohaltegkeetsrot voudrait représenter ceux qui jusqu'alors n'ont pas été considérés, ainsi les générations futures, les consommateurs / utilisateurs et il voudrait s'investir à ce que le sujet de la santé soit renforcé.



Ministère de la Digitalisation (11 janvier 2021)

Les discussions avec le ministère de la Digitalisation ont abouti à la conclusion qu'il existe actuellement et à travers tous les secteurs deux megatrends, l'un étant la digitalisation, l'autre le développement durable. La question est dès lors de savoir comment concilier les deux, comment la digitalisation peut être un « enabler » pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable nationaux et internationaux. L'autre thème amorcé fut celui du « digital gap », qui englobe les « skills », l'accès technique, mais aussi le volet social.

Il existe une série d'impacts positifs de la digitalisation qui ne sont actuellement pas tous identifiés. La question est donc comment réduire l'impact négatif et comment faire de la digitalisation un outil positif de sorte à ce qu'elle contribue à mettre en œuvre les 17 objectifs de développement durable.

ABBL (13 janvier 2021)

L'échange de vue avec l'ABBL a eu comme sujet, la finance durable. En 2019, le Nohaltegkeetsrot avait préparé une étude sur la disponibilité des investissements à impact ou investissements durables à l'attention des clients privés.

ABBL a présenté ses projets en vue d'une sensibilisation et l'éducation à la finance durable.

Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable (mai 2021)

Lors de l'entrevue avec la Ministre, le Nohaltegkeetsrot a fait part de ses doléances du fait qu'il est saisi pour avis tardivement dans le processus législatif et que ses avis ne pouvant ainsi pas avoir un impact important, la conclusion commune a été que le Nohaltegkeetsrot agisse davantage comme un think tank ce qui lui permettra de donner de nouvelles impulsions.

Luxembourg Science Center (octobre 2021)

Lors d'échange avec le LSC, il a été convenu de poursuivre une collaboration ; le calculateur de l'empreinte carbone à l'attention des jeunes se présentant comme piste constructive.

Ce calculateur pourra être mis en place dans le futur projet d'agrandissement du LSC et utilisé lors d'ateliers avec les jeunes.



Prises de position et avis

Avis relatif au projet de loi relatif à l'agrément d'un système de qualité et de certification des produits agricoles (N°7672) (30 janvier 2021)

Dans son avis, le Nohaltegkeestrot estime que l'enjeu majeur de ce projet de loi consiste dans l'établissement d'un lien de confiance durable entre consommateurs et producteurs. Il est ainsi impératif que les produits labellisés contribuent au soutien des producteurs régionaux et qu'ils soient issus d'une production présentant une plus-value réelle par rapport aux produits issus d'une agriculture conventionnelle standard et ceci par rapport aux trois piliers : « Qualité - Saveur », « Régional - Équitable », ainsi que « Environnement - Bien-être animal ».

Le Nohaltegkeestrot a ainsi adopté en date du 28 octobre 2020 (pour l'avis général) et en date du 18 décembre 2020 (pour le commentaire article par article) les avis y relatifs.

<https://csdd.public.lu/fr/avis/2021/avis-certification-produits-agricoles.html>

Sept principes de l'économie circulaire agissant comme pierre angulaire dans la stratégie macro-économique gouvernementale luxembourgeoise (février 2021)

Le Conseil Supérieur pour un Développement durable, en coopération avec des experts de la société civile et des représentants de différents ministères, a développé en 2020 les principes dont le gouvernement luxembourgeois a pu bénéficier afin d'établir sa stratégie nationale macro-économique pour promouvoir et développer l'économie circulaire au Luxembourg.

Le Luxembourg est ainsi le premier pays à adopter des principes de l'économie circulaire dans sa stratégie gouvernementale. L'économie circulaire qui se veut réalisable, inclusive et régénératrice, tend à préserver les ressources et à encourager les solutions locales et solidaires.

<https://csdd.public.lu/fr/avis/2021/7-principes-economie-circulaire.html>

Avis relatif au projet de loi No 7653 portant création d'un pacte climat 2.0 avec les communes et au projet de loi No 7655 portant création d'un pacte nature avec les communes et modifiant la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement (20 avril 2021)

Dans son avis, le Conseil a relevé dans le contexte de la gouvernance, l'interconnexion entre les pactes climat, logement et nature, la nécessité d'un accompagnement des communes pour assurer une communication et un engagement des citoyens, mais aussi un monitoring régulier, afin de pouvoir contribuer substantiellement à la mise en œuvre du Plan national Energie et Climat.

Il a également souligné le potentiel d'innovation du pacte climat 2.0 en matière d'énergie et de l'économie circulaire. Face au rôle fondamental des entreprises dans la transition



énergétique du Luxembourg, le Conseil a souligné que le pacte climat devrait favoriser la participation et le soutien des entreprises pour assurer que leur potentiel de compétence, de connaissance et savoir-faire soit valorisé et exploité, tant en ce qui concerne l'efficacité énergétique que la modernisation de leurs modes de production (artisanat, PME, Industrie).

<https://csdd.public.lu/fr/avis/2021/avis-pacte-climat.html>

Avis relatif au projet de loi No 7659 modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets (20 avril 2021)

Dans son avis, le Conseil souligne son soutien au fait que le projet de loi respecte les principes de l'économie circulaire et salue la volonté de viser l'objectif « zéro déchet » et de miser sur la prévention des déchets de toute sorte et d'établir une hiérarchie des déchets.

Il recommande de

- faire évoluer les instruments financiers et de soutien de manière souple et flexible
- d'assurer une évaluation régulière des objectifs et mesures prévus par la loi

Il souligne la nécessité que la stratégie en matière d'économie circulaire forme un cadre politique global cohérent à long terme axé sur les effets de synergie entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux où un ensemble d'instruments financiers, législatifs et de soutien souple (soft policy) favorise la collaboration, l'apprentissage, le transfert et partage des connaissances et des technologies, la création des chaînes de valeurs, et l'innovation afin de faire évoluer l'économie circulaire.

Dans cet avis, le Conseil a analysé le projet de loi sous rubrique sous l'angle des 7 principes de l'économie circulaire retenus dans la stratégie de l'économie circulaire afin d'évaluer dans quelle mesure la future loi aidera à développer une économie circulaire, durable et équitable au Luxembourg.

<https://csdd.public.lu/fr/avis/2021/avis-dechets.html>

Avis au sujet du projet de loi relatif à la mise en place et la coordination de la politique alimentaire N° 7887 (30 septembre 2021)

Dans son avis, le Conseil Supérieur pour un Développement Durable (CSDD) a salué la reconnaissance au niveau politique de l'importance d'une politique alimentaire, qui se reflète dans la création prévue d'une Commission interdépartementale de politique alimentaire ainsi que d'un Conseil de Politique Alimentaire. Estimant qu'il s'agit d'un projet essentiel pour adresser les défaillances du système alimentaire au Luxembourg, le CSDD formule différents points de critique associés à des recommandations pour assurer une politique alimentaire holistique, démocratique et cohérente :



- nécessité d'abolir le rapport hiérarchique entre la Commission interdépartementale et le Conseil de Politique Alimentaire ;
- nécessité pour le Conseil de Politique Alimentaire délibérer de façon autonome, de manière indépendante et critique, de s'autosaisir et de s'assurer d'un accompagnement scientifique avec une expertise en observation participante ;
- nécessité d'élargir la notion de « système alimentaire durable » et d'ajouter la souveraineté alimentaire pour les populations du Sud et du Nord et la démocratie alimentaire dans une démarche équitable, participative et inclusive, avec l'objectif mesurable d'améliorer les impacts de développement durable, d'équité sociale, de préservation des ressources et du climat.

Le CSDD déplore l'écartement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable dans le processus de chapeautage, allant à l'encontre de l'objectif de mise en œuvre d'une politique alimentaire durable, ainsi que le non-respect du processus participatif de co-création d'un Conseil de Politique Alimentaire, élément indispensable à l'établissement d'un système alimentaire cohérent.

<https://csdd.public.lu/fr/avis/2021/csdd-avis-alimentaire.html>

Droits humains et entreprises

Dans le cadre d'une étude réalisée par l'Université du Luxembourg sur les droits humains et les entreprises, le Nohaltegkeetsrot a contribué à l'enquête « Mandatory Due Diligence on Human Rights and Environmental Impacts ».

Conférences et tables rondes

« Fir en nohaltegen a resilienten Ernährungssystem zu Lëtzebuerg »

Cette conférence a été organisée par le Groupe de travail « Food » en collaboration avec l'asbl Infino et l'Université de Luxembourg et financée par l'Oeuvre Grande-Duchesse Charlotte.

La conférence a comme objectif de préparer et sensibiliser l'opinion publique à une alimentation durable, au concept de « Food Policy Council » et de la nécessité d'une approche holistique aux thèmes relatifs à l'alimentation qui comprend la biodiversité, l'eau et bien d'autres domaines. Il s'agit d'introduire cette approche au Luxembourg, de montrer ce qui existe déjà et de voir comment tout cela s'inscrit dans le contexte international.

Indicateurs de bien-être

Il est à rappeler que le Nohaltegkeetsrot ensemble avec le Conseil économique et social a soumis au Gouvernement en 2013 un set d'indicateurs de bien-être.



Suite à la présentation des travaux du Statec en lien avec le LIW (Luxembourg Index of Wellbeing) par Francesco Sarracino, le Nohaltegkeetsrot a eu un échange sur la nécessité d'indicateurs au-delà du PIB prenant notamment en compte les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 des Nations Unies.

Les conclusions ont porté sur l'objectif final qui est de définir, dans un processus participatif, avec d'autres parties prenantes, comme le Statec, une série d'outils qui pourraient aider à mesurer tout ce qui importe à notre société, le bien-être de la population, mais aussi le bien-être de l'économie et de la planète. Ce set d'indicateurs devrait être utilisé pour guider le pays dans ses décisions. Le grand défi consiste à rassembler les données nécessaires pour une mise en œuvre de tels outils, ainsi que de garantir des données permettant aussi une comparaison avec d'autres pays.

Retraite

Le Nohaltegkeetsrot s'est réuni le 2 juillet sous forme de retraite pour un travail d'analyse sur son positionnement passé et des impacts en vue d'une priorisation et d'une amélioration du positionnement du CSDD, ainsi que de ses méthodes de travail.

Les discussions se sont orientées autour des sujets « Indicateur de Bien-être » et « Luxembourg Stratégie » avec un exposé par le directeur du Statec Serge Allegrezza pour amorcer les discussions.

Activités au niveau européen

Le Conseil supérieur pour un développement durable est membre de l' « European Environment and Sustainable Development Advisory Councils » (EEAC).

EEAC est un réseau d'organismes consultatifs constitués par des gouvernements nationaux ou régionaux. Les membres de l'EEAC ont en commun de soumettre à leurs gouvernements respectifs et aux parlements des avis en lien avec l'environnement et le développement durable.

Quatorze organismes consultatifs de onze pays et régions d'Europe sont membres du réseau EEAC. Avec des représentants du milieu universitaire, de la société civile, du secteur privé et des organismes publics, le réseau EEAC rassemble des experts disposant de grandes expériences et d'importantes compétences produisant des conseils indépendants.

European Climate Change Council (9 mars 2021)

Un consortium de conseils consultatifs gouvernementaux et parlementaires sur le changement climatique, l'environnement et le développement durable, a envoyé une lettre soutenant la création d'un Conseil européen sur le changement climatique (ECCC) en le cadre de la nouvelle loi européenne sur le climat.



Suite à l'invitation des institutions de l'UE à partager nos points de vue dans le cadre des négociations en cours, un addendum à cette lettre contenant les réflexions sur le mandat, les tâches, la composition et la gouvernance d'un futur Conseil européen sur le changement climatique.

Le Nohaltegkeetsrot a contribué à cette prise de position de l'EEAC.

Système alimentaire durable en Europe (octobre 2021)

Le secrétariat de l'EEAC a demandé au Nohaltegkeetsrot de participer à des travaux en vue d'une prise de position sur la transition vers un système alimentaire durable en Europe.

Finances durables (novembre 2021)

Dans le cadre de l'EEAC, le Conseil fédéral du développement durable de la Belgique a demandé la participation du Nohaltegkeetsrot à un échange sur la politique en faveur de la finance durable. Cette participation a eu lieu par voie d'un membre du groupe de travail « Finances durables » et de la directrice de LSFI, dont le Nohaltegkeetsrot est membre fondateur.

Conférence annuelle de l'EEAC (17 – 19 novembre 2021)

Un représentant du bureau du Nohaltegkeetsrot a participé à la 29^e conférence annuelle qui a eu en ligne.

